

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 1998

Québec, le 28 septembre 1998

Madame Louise Khelfa
Adjointe à la Direction des études
Cégep de Sorel-Tracy
3000, boul. de la Mairie
Tracy (Québec) J3R 5B9

Madame,

Au cours de sa réunion tenue le 14 septembre 1998, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Cégep de Sorel-Tracy pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Sciences humaines* menant au diplôme d'études collégiales. Dans l'ensemble, la Commission est satisfaite des suites données à son évaluation. Toutefois, un problème subsiste. Les précisions qui suivent expliquent cette appréciation.

Dans son rapport, la Commission faisait trois recommandations concernant la structuration du programme en fonction du profil de sortie dont le Collège entendait se doter, l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et enfin, la mise en place d'une structure programme de même que la prise en charge du développement de ce dernier par les enseignants.

De façon particulière, la Commission estime que l'opération qui a mené à la définition du profil de sortie des finissants et à l'élaboration de l'activité d'intégration et de l'épreuve synthèse a permis de restructurer le programme de façon à favoriser le développement des compétences dès le début des études et d'assurer une meilleure progression des apprentissages. De plus, la Commission constate que la structure programme mise en place par le Collège s'est révélée efficace et a permis de resserrer les liens entre les divers intervenants. En effet, la participation de représentants de toutes les disciplines au comité programme, incluant ceux de Mathématique et d'Administration, ainsi que de tous les enseignants à la table programme, leur a permis de développer une vision commune et globale du programme, de mieux cibler les objectifs à poursuivre et ainsi de gérer le programme dans son ensemble.

Au regard de l'application de la PIEA, le travail de concertation et d'harmonisation auquel ont participé tous les enseignants qui donnent un même cours permet de garantir l'équivalence des modes et instruments d'évaluation, satisfaisant ainsi à une partie de la recommandation. Cependant, la Commission constate que, malgré son désir manifeste, le Collège ne s'est toujours pas doté d'un mécanisme chargé de vérifier la conformité des politiques départementales avec la PIEA et de s'assurer de l'application de cette dernière, en particulier de l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour mesurer l'atteinte des objectifs visés.

Par ailleurs, le Collège a donné suite à plusieurs des suggestions et invitations de la Commission, soit concentrer les cours du tronc commun en 1^{re} année et développer une grille ne laissant aux élèves aucun choix de cours pendant cette première année, associer les enseignants d'administration à l'activité d'intégration, assurer une concertation plus étroite entre les enseignants donnant les cours de méthodologie et ceux donnant le cours *Méthodes quantitatives* (MQ), favoriser une plus grande utilisation de l'informatique dans le cours MQ, expérimenter des méthodes pédagogiques plus dynamiques, et veiller à ce que les enseignants prennent part à des activités de perfectionnement. Au regard du système de suivi des élèves, la Commission note les travaux déjà réalisés et encourage le Collège à poursuivre ses efforts.

Toutes ces mesures sont de nature à augmenter la satisfaction des élèves et la motivation des enseignants et surtout à améliorer les aspects pédagogiques de la mise en œuvre du programme. Elles démontrent la volonté du Collège d'apporter les correctifs susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs et devraient permettre d'y arriver.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Sorel-Tracy a su profiter de l'opération d'évaluation de son programme de *Sciences humaines* pour améliorer la qualité de la formation donnée. Toutefois, un problème subsiste au regard de la vérification de l'application des règles de la PIEA de même que de l'adéquation des modes et instruments d'évaluation des apprentissages en fonction des objectifs visés. En conséquence, la Commission demande au Collège de l'informer des mesures qu'il aura prises pour corriger la situation.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer